



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
PROCES VERBAL  
DU 24 MAI 2006**

Date de convocation : 17 mai 2006

Etaient présents :

Monsieur Yves ARNOUX	Titulaire Syndicat Mixte	Conseiller municipal	SOUGE
Monsieur Jean-Claude BALLON	Titulaire Syndicat Mixte	Maire	MARON
Monsieur Didier BARACHET	Titulaire Syndicat Mixte	Maire	ARDENTES
Monsieur Michel BLONDEAU	Pdt Syndicat Mixte	Conseiller Général, Maire	DEOLS
Monsieur David BORDET	Titulaire Syndicat Mixte	Conseiller municipal	VILLERS-LES-ORMES
Monsieur Luc DELLA-VALLE	Titulaire Syndicat Mixte	Adjoint	DEOLS
Monsieur Rémy FAGUET	Titulaire Syndicat Mixte	Adjoint	BUZANCAIS
Madame Astrid GAIGNAULT	Titulaire Syndicat Mixte	Maire	DIORS
Madame Anita GROS	Titulaire Syndicat Mixte	Conseillère municipale	MONTIERCHAUME
Monsieur Jacques HAISE	Suppléant Syndicat Mixte	Adjoint	NIHERNE
Monsieur Bernard JANVIER	Titulaire Syndicat Mixte	Maire	SAINT-GENOU
Monsieur Daniel LEPAGE	Titulaire Syndicat Mixte	Maire	MEOBECQ
M. Christian MOUCHEBŒUF	Suppléant Syndicat Mixte	Adjoint	SASSIERGES-ST-GERMAIN
Monsieur Norbert PAGANELLI	Titulaire Syndicat Mixte	Adjoint	LE POINCONNET
Monsieur Raoul PERRIN	Titulaire Syndicat Mixte	Maire	NEULLAY-LES-BOIS
Monsieur William STEVANIN	Titulaire Syndicat Mixte	Maire	ETRECHET
Monsieur Robert VALLE	Suppléant Syndicat Mixte	Adjoint	VILLEDIEU-SUR-INDRE
Monsieur Jean-Luc WILMOT	Titulaire Syndicat Mixte	Adjoint	SAINT-LACTENCIN

Absents ayant donnés pouvoir :

Madame Thérèse BLANCHARD	Titulaire Syndicat Mixte	Adjointe	CHEZELLES
Monsieur Christophe VANDAELE	Titulaire Syndicat Mixte	Maire	VENDŒUVRES

Assistaient également :

Mademoiselle Elise CHEVALIER	Invitée Syndicat Mixte	Chargée de missions Pays	DEOLS
Madame Stéphanie DELARBRE	Invitée Syndicat Mixte	Chargée de missions Pays	DEOLS
Monsieur Jean DELAVERGNE	Invité Syndicat Mixte	Vice-président C. régional	ORLEANS
Mademoiselle Valérie DEVINEAU	Invitée Syndicat Mixte	Secrétaire comptable Pays	DEOLS
Madame GAULTIER-PERRAT	Invitée Syndicat Mixte	Directrice CCVIB	VILLEDIEU-SUR-INDRE
Monsieur Giobatta GIUSTO	Invité Syndicat Mixte	Conseil de développement	CHATEAUROUX

Monsieur Raphaël GUY  
Monsieur Alain NEVIERE  
Monsieur André PLAT

Invité Syndicat Mixte  
Invité Syndicat Mixte  
Invité Syndicat Mixte

Directeur Pays  
Conseil de développement  
Conseil de développement

DEOLS  
CHATEAUROUX  
CHATEAUROUX

Etaient excusés :

Monsieur Michel BRUN  
Madame Thérèse DELRIEU  
Monsieur Alain LAVAUD  
Monsieur Didier PINAULT  
Monsieur Gérard SALMON  
Monsieur Jean-Paul THIBAUT

Membre Syndicat Mixte  
Membre Syndicat Mixte  
Titulaire Syndicat Mixte  
Titulaire Syndicat Mixte  
Titulaire Syndicat Mixte  
Titulaire Syndicat Mixte

Conseiller général  
Conseillère générale  
Maire  
Adjoint  
Maire  
Maire

LEVROUX  
CHATEAUROUX  
NIHERNE  
SASSIERGES-ST-GERMAIN  
ARGY  
VILLE DIEU-SUR-INDRE

Etaient absents :

Monsieur Régis BLANCHET  
Monsieur Jacques BREUILLAUD  
Monsieur Pierre DESSEIGNE  
Monsieur Michel DURANDEAU  
Monsieur François JOLLIVET  
Monsieur Jean-Pierre MARCILLAC  
Monsieur Serge MARTINIERE  
Monsieur Jean-François MAYET  
Monsieur Bernard OLLIER  
Madame Aurélie OLLIVIER  
Monsieur Edouard des PLACES  
Monsieur Claude SAUVAGET

Membre Syndicat Mixte  
Titulaire Syndicat Mixte  
Membre Syndicat Mixte  
Membre Syndicat Mixte  
Titulaire Syndicat Mixte  
Titulaire Syndicat Mixte  
Titulaire Syndicat Mixte  
Membre Syndicat Mixte  
Titulaire Syndicat Mixte  
Titulaire Syndicat Mixte  
Titulaire Syndicat Mixte  
Titulaire Syndicat Mixte

Conseiller général  
Maire  
Conseiller général  
Conseiller général  
Maire  
Maire  
Adjoint  
Conseiller général  
Maire  
Conseillère municipale  
Maire  
Maire

BUZANCAIS  
JEU-LES-BOIS  
ARDENTES  
CHATEAUROUX  
SAINT-MAUR  
COINGS  
ARTHON  
CHATEAUROUX  
LUANT  
CHATEAUROUX  
VINEUIL  
LA CHAPELLE ORTHEMALE

- |                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| • Membres en exercice               | : 35                                     |
| • Membres présents au total         | : 18 (17 délégués, 1 conseiller général) |
| • Membres ayant pris part aux votes | : 18 (17 délégués, 1 conseiller général) |
| • Suffrages exprimés                | : 20 (18 votants et 2 pouvoirs)          |

Le Comité Syndical a été convoqué en séance ordinaire le 17 mai 2006. L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du Procès Verbal du Comité Syndical du 31 janvier 2006 ;
- Validation du programme d'actions régional Agglomération – Pays ;
- Désignation de trois délégués et versement d'une subvention à Fédér'Aide ;
- Désignation de dix délégués au Conseil de développement ;
- Désignation d'un délégué à l'ADEI ;
- Approbation du rapport d'activités 2005 ;
- Remplacement du Directeur du Syndicat Mixte ;
- Questions diverses :
  - Pôle d'Excellence Rurale ;
  - OPAH ;
  - ORAC ;
  - ...

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est donc réuni le vingt quatre mai deux mille six, sous la présidence de Monsieur Michel BLONDEAU.

La séance est ouverte à 18H20.

## **Point n°1 : Approbation du Procès Verbal du Comité Syndical du 31 janvier 2006**

Le Comité Syndical s'est réuni le 31 janvier 2006 sous la présidence de Monsieur Michel BLONDEAU.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,***

- ***Approuve et adopte le Procès Verbal du Comité Syndical du 31 janvier 2006.***

(Délibération CS 06-05-01)

## **Point n°2 : Validation du programme d'actions régional Agglomération – Pays**

### **1. Validation de la charte de développement commune**

La 7<sup>ème</sup> Commission « Aménagement du Territoire » du Conseil régional du Centre a reçu les représentants du Pays et de l'Agglomération pour une présentation de la charte de développement commune aux deux instances le mercredi 3 mai dernier.

Représentaient le territoire, Madame PICARD, Présidente du Conseil de développement, Messieurs BLONDEAU, Président du Pays et JOLIVET, Vice-président de l'Agglomération.

La Charte de développement a été validée en Commission Permanente du Conseil régional du Centre le vendredi 5 mai dernier.

## 2. Rappel de la méthodologie et du calendrier mis en place pour élaborer le programme d'actions

Afin d'élaborer le programme d'actions du futur contrat régional 2006-2009 Pays et Agglomération, les commissions du Syndicat Mixte et du Conseil de développement se sont réunies :

- les 3 avril et 5 mai 2006 pour la commission Tourisme, Loisirs, Culture ;
- les 4 avril et 4 mai 2006 pour la commission Habitat, Social, Insertion ;
- les 5 avril et 9 mai 2006 pour la commission Industrie, Commerce, Artisanat ;
- les 6 avril et 9 mai 2006 pour la commission Agriculture, Environnement.

Ont été conviés à l'ensemble de ces réunions :

- les 28 maires des communes du Pays ou leur représentant ;
- les deux Présidents de la Communauté de communes ou de la Communauté d'Agglomération ou leur représentant ;
- les 30 membres du Conseil de développement ;
- les 2 élus régionaux en charge du suivi du Conseil de développement et du Syndicat Mixte ;
- les Directeurs ou leur représentant du SCOT, du Pays, de la Communauté d'Agglomération et de la Communauté de communes.

Le Conseil de développement a été consulté pour avis lors de sa réunion du 22 mai 2006.

Après validation en Conseil communautaire du 23 mai et en Comité Syndical du 24 mai 2006, et avant la fin du mois de juin, ce projet de programme d'actions sera officiellement transmis au Conseil régional du Centre.

## 3. Répartition de l'enveloppe

Par courrier du 3 mai dernier, Monsieur Michel SAPIN nous informe que le montant de l'enveloppe accordée pour le prochain Contrat régional Agglomération – Pays sera de **15 741 000 €uros** dont 2 000 000 € au titre du Fonds Sud.

Le projet du Pays est de développer l'attractivité du territoire et renforcer l'identité du bassin de vie Castelroussin – Val de l'Indre.

Axe 1 : Favoriser l'attractivité économique du Pays

Action 1 : Mise en place d'une politique d'attractivité industrielle, artisanale et commerciale	2 851 100 €
Mesure 1 : Création et aménagement de zones d'activités	2 295 000 €
Mesure 2 : Dynamiser le tissu artisanal et commercial par une ORAC	150 000 €
Mesure 3 : Création, extension et aménagement de locaux d'activités	406 100 €
Action 2 : Soutenir l'agriculture et les filières locales	360 000 €
Mesure 4 : Soutien de l'élevage	120 000 €
Mesure 5 : Diversification agricole	120 000 €
Mesure 6 : Développement de pratiques respectueuses de l'environnement	120 000 €

## Axe 2 : Favoriser l'accueil de nouvelles populations et adapter l'offre de services

Action 3 : actions en faveur de l'habitat et du cadre de vie	5 199 300 €
Mesure 7 : poursuivre la politique de l'habitat menée à travers les PLH du Pays et de l'Agglomération et la politique de rénovation urbaine à travers le PNRU	4 649 000 €
Mesure 8 : aménagement des entrées de bourgs, hameaux, places publiques et mise en valeur du patrimoine bâti du Pays	480 300 €
Mesure 9 : améliorer la gestion des déchets	70 000 €
Action 4 : mieux organiser et structurer l'offre de services à la personne	6 493 700 €
Mesure 10 : compléter et développer les activités et les équipements sportifs	2 812 300 €
Mesure 11 : compléter et développer les activités et les équipements culturels et touristiques	2 391 700 €
Mesure 12 : compléter et développer les activités et les équipements de santé, sociaux et de loisirs	1 289 700 €
Action 5 : aménagement et mise en valeur du val de l'Indre	509 400 €
Mesure 13 : aménager et mettre en valeur la rivière Indre	509 400 €
Action 6 : soutenir l'ingénierie	66 200 €
Mesure 14 : études	66 200 €
Action 7 : enveloppe non affectée	261 300 €
Mesure 15 : enveloppe non affectée	261 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 741 000 €</b>

Le programme d'actions détaillé a été transmis aux maires et membres du Conseil de développement par courrier du 19 mai 2006.

Monsieur Michel BLONDEAU rappelle que la Communauté d'Agglomération Castelroussine et le Pays Castelroussin – Val de l'Indre ont souhaité s'entourer ensemble d'un Conseil de développement commun en 2003 puis ont élaboré une charte de développement commune fin 2004 et début 2005.

Monsieur Michel BLONDEAU avait sollicité la Région dès 2004 pour que les contractualisations à venir s'engagent à l'échelle du Pays Castelroussin – Val de l'Indre, territoire cohérent, véritable bassin de vie, bassin d'emplois avec une logique autour du val de l'Indre.

Il remercie les élus et les services du Conseil régional d'avoir bien voulu prendre en considération ces propositions.

Monsieur BLONDEAU précise que ce projet de Contrat fait notamment apparaître trois thématiques transversales au milieu rural et urbain :

- Les actions agricoles ;
- Le val de l'Indre ;
- Les services à la population.

Monsieur Michel BLONDEAU informe que le Conseil de développement a donné un avis favorable à la majorité (une abstention) à la proposition de programme d'actions.

Lors de la validation de ce programme d'actions en conseil communautaire du 23 mai 2006, quelques remarques ont été formulées :

- Un travail de concertation qui n'a pas été élaboré suffisamment en amont ;
- Un manque de recul suffisant pour alimenter les actions transversales ;
- Un volet val de l'Indre qui ne comprend que des propositions ponctuelles et pas de véritable projet d'ensemble.

Monsieur Michel BLONDEAU précise que l'appel à projets s'est fait de manière différente par les services de la Communauté d'Agglomération et ceux du Pays. Le Pays, qui comprend la Communauté d'Agglomération, a procédé à une large concertation avec l'ensemble des élus et des socioprofessionnels du territoire.

Il ajoute que les services du Pays ont maintenu une enveloppe de 261 300 € pour des projets à ce jour non identifiés. De nouvelles propositions d'opérations pourront donc être à nouveau examinées durant les deux premières années du Contrat régional.

Quant aux projets liés au val de l'Indre, il est vrai que l'action issue du Contrat régional n'intègre que quelques projets ponctuels. Néanmoins, le Pays va être la structure de référence pour travailler à l'échelle du Val de l'Indre, en lien avec l'Agence de l'eau et la MISE.

Le dossier relatif au Val de l'Indre constitue un projet pour le Pays pour les deux ans à venir.

Monsieur BLONDEAU se félicite du travail effectué et particulièrement des relations avec le Conseil régional du Centre.

Monsieur Jean DELAVERGNE, Vice-président du Conseil régional, remercie les services du Pays du travail tel qu'il a été conduit et se félicite également des rapports constructifs qui se sont établis entre les services du Pays, de l'Agglomération et ceux de la Région.

Il note que la participation a été plus importante et plus collective au sein du Pays qu'au sein de l'Agglomération.

Il regrette que dans cette proposition de programme d'actions, les associations aient eu un peu de mal à se mettre au même rythme que les collectivités.

Il fait notamment référence aux propositions d'actions de l'association Indre Nature qui n'ont pu être retenues pour diverses raisons déjà évoquées au sein des commissions de travail et du Conseil de développement.

Il pense que le Conseil régional pourra s'interroger à l'avenir pour que les associations soient davantage associées.

La Commission Permanente du Conseil régional a validé la charte de développement commune à l'Agglomération et au Pays. Une copie de cette délibération et une contribution régionale sur certains points de la charte seront transmis prochainement aux services de l'Agglomération et du Pays.

Monsieur Michel BLONDEAU rappelle que le Conseil de développement a été largement sollicité pour élaborer la charte de développement fin 2004 et début 2005. Toutefois, lors de cette phase d'élaboration du programme d'actions, le Conseil de développement a peiné à mobiliser ses membres.

Ce Conseil de développement est un organe de réflexion, et peut faire des propositions, mais n'a pas de pouvoir de décision, d'où, peut être, des regrets pour certains de ses membres.

Il faudra du temps pour qu'il trouve sa place entre l'Agglomération, le Pays et le Schéma de COhérence Territoriale.

Monsieur Alain NEVIERE, Président de la commission tourisme, loisirs culture du Conseil de développement, ajoute que les thèmes abordés au sein de cette instance sont très généraux et que les membres ne s'y retrouvent pas forcément.

Il pense que le Conseil de développement pourra être force de proposition sur des projets plus concrets (exemples liés au Val de l'Indre : le développement de la pratique de la pêche, de la randonnée, ...) pour mieux mobiliser ses membres et ainsi permettre au milieu associatif d'être mieux représenté dans la mise en œuvre des actions du territoire.

Monsieur BLONDEAU informe que les services du Pays et de la Communauté d'Agglomération déposeront officiellement le programme d'actions auprès des services du Conseil régional dans les 15 jours.

Il ajoute que de nombreux projets sont prêts à débiter et qu'il est difficile d'obtenir auprès de la Région une autorisation de démarrage anticipée des travaux avant la signature du Contrat.

C'est pourquoi il demande à Monsieur Jean DELAVERGNE de bien vouloir appuyer notre demande de limiter au maximum les délais d'instruction du programme d'actions et ainsi de signer un Contrat pour l'automne 2006.

Monsieur Jean DELAVERGNE répond que cette signature de Contrat devrait aboutir avant la fin de l'année 2006.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,***

- ***Approuve ce programme d'actions régional Agglomération – Pays.***
- ***Mandate son Président afin qu'il sollicite et qu'il engage une discussion avec le Conseil régional du Centre pour une signature au plus tôt.***

(Délibération CS 06-05-02)

### **Point n°3 : Désignation de trois délégués et versement d'une subvention à Fédér'Aide**

Par délibération du Comité Syndical du 28 octobre 1998, les élus du Pays ont décidé d'adhérer à l'association Fédér'Aide, réunissant le Syndicat Mixte du Bassin de Vie Castelroussin – Val de l'Indre et les associations qui la composent.

En effet, l'un des objectifs du Syndicat Mixte issu de sa charte de développement est d'intervenir dans le domaine de l'économie solidaire.

Suite aux changements de ses statuts, le Syndicat Mixte doit désigner à nouveau trois délégués pour siéger au sein de l'association Fédér'Aide.

Pour information, siégeaient précédemment les trois délégués suivants, à savoir, Monsieur MARCILLAC (Coings), Monsieur STEVANIN (Etrechet) et Monsieur BLONDEAU (Déols).

Par délibération du 7 juillet 2005, les élus du Pays ont approuvé le versement d'une subvention de 8 000 € pour l'exercice 2005 sous la condition de développer l'activité des associations de Fédér'Aide sur toutes les communes du Pays. Il était alors précisé que la subvention 2006 ne serait accordée qu'en fonction des résultats obtenus.

Les associations membres de Fédér'Aide ont développé leur activité en 2005 au regard des années précédentes. Néanmoins, ce développement d'activité n'a pas engendré une couverture du service proposé sur de nouvelles communes du Pays. Les associations ont un objectif pour 2006, à savoir, acquérir et aménager leur siège social en vue d'accueillir les bénéficiaires dans de meilleures conditions. Ce n'est que par la suite que les responsables des associations pourront développer leur activité sur l'ensemble des communes du Pays.

Vu les conditions d'exercices difficiles pour les associations oeuvrant dans l'insertion et le maintien à domicile des personnes dépendantes ;

Vu la proposition du Bureau du 10 mai dernier ;

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,***

- ***Désigne trois délégués du Syndicat Mixte pour siéger à l'association Fédér'Aide : Messieurs MARCILLAC (Coings), STEVANIN (Etrechet) et DELLA-VALLE (Déols) ;***
- ***Propose de verser une subvention de 8 000 € à l'association Fédér'Aide pour l'exercice 2006 ;***
- ***Autorise le Président à signer la convention fixant les modalités de versement de cette subvention.***

(Délibération CS 06-05-03)

## **Point n°4 : Désignation de dix délégués au Conseil de développement**

Par délibération du 18 octobre 2001, les élus du Pays ont décidé de mettre en place un Conseil de développement et de valider sa composition.

Le Conseil de développement prévoit un collège de 16 membres représentant la société civile, un collège de 4 personnes qualifiées et un collège de dix élus du Pays.

Suite aux changements de ses statuts, le Syndicat Mixte doit désigner, à nouveau, dix délégués pour siéger au sein du Conseil de développement.

Pour mémoire, les 10 élus étaient les suivants :

Jean Paul THIBAUT (Président CCVIB), Georges RAMBERT (Vice-président CAC), Alain LAVAUD (Maire de Niherne), Bernard JANVIER (Maire de Saint-Genou),



Gérard SALMON (Maire d'Argy), Astrid GAINAULT (Maire de Diors), Bernard OLLIER (Maire de Luant), Edouard des PLACES Maire de Vineuil), Roger CAUMETTE (Maire de Montierchaume) et Michel BLONDEAU (Maire de Déols).

Vu la proposition du Bureau du 10 mai dernier ;

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,***

***- Désigne dix délégués du Syndicat Mixte pour siéger au Conseil de développement, à savoir :***

- Michel BLONDEAU ;
- Astrid GAINAULT ;
- Anita GROS ;
- Alain LAVAUD ;
- Serge MARTINIERE ;
- Edouard des PLACES.
- Georges RAMBERT ;
- Gérard SALMON ;
- William STEVANIN ;
- Jean-Paul THIBAULT.

(Délibération CS 06-05-04)

## **Point n°5 : Désignation d'un délégué à l'ADEI**

Par délibération du 4 mars 1999, les élus du Pays ont souhaité adhérer à l'Agence de Développement Economique de l'Indre.

A été désigné en 1999, Monsieur OLLIER, Président de la commission Economie du Syndicat Mixte comme délégué du Syndicat Mixte à l'Assemblée générale de l'ADEI.

Suite aux changements de ses statuts, le Syndicat Mixte doit désigner à nouveau un délégué pour siéger à l'ADEI.

Vu la proposition du Bureau du 10 mai dernier ;

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,***

***- Désigne Monsieur Alain LAVAUD, Vice-président et Président de la Commission Industrie – Commerce et Artisanat du Syndicat Mixte, pour siéger à l'Assemblée Générale de l'ADEI.***

(Délibération CS 06-05-05)

## **Point n°6 : Approbation du rapport d'activités 2005**

Le rapport d'activités 2005 a été transmis aux membres du Comité Syndical avec les documents de préparation de cette réunion.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,***

- ***Approuve le rapport d'activités 2005.***

(Délibération CS 06-05-06)

## **Point n°7 : Remplacement du Directeur du Syndicat Mixte**

Vu la demande de mutation de Monsieur Raphaël GUY, Directeur du Syndicat Mixte, qui sera effective au 1<sup>er</sup> juin 2006 ;

Vu la nécessité pour le bon fonctionnement des services de pourvoir à son remplacement ;

Vu les missions du Directeur qui sont les suivantes :

- Direction administrative et financière du Syndicat Mixte ;
- Encadrement du personnel ;
- Suivi des procédures contractuelles et notamment le Contrat régional Agglomération – Pays ;
- Animation du territoire et du Conseil de développement.

Après avoir lancé le recrutement, auprès des services de l'ANPE et du Centre de gestion, d'un directeur du Syndicat Mixte titulaire ou contractuel,

Les services du Pays ont étudié 28 candidatures.

Un jury, composé de Messieurs Michel BLONDEAU, Alain LAVAUD, William STEVANIN et Raphaël GUY, s'est entretenu avec 7 personnes le mardi 16 mai 2006.

Aucun candidat titulaire de la Fonction Publique ne correspondait véritablement au profil du poste.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,***

- ***Valide les raisons du recrutement d'un contractuel en lieu et place d'un titulaire ;***
- ***Approuve le recrutement d'un contractuel au poste de Directeur du Syndicat Mixte pour une durée déterminée de 1 an à compter du 19 juin 2006 ;***
- ***Fixe la durée hebdomadaire de travail à 35H00 et la rémunération afférente à cet emploi sur la base de l'indice brut 585 majoré 493 ;***
- ***Précise que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice en cours ;***
- ***Mandate le Président pour effectuer les opérations s'y rapportant.***

(Délibération CS 06-05-07)

## **Point n°8 : Questions diverses**

### **1- Pôle d'excellence rurale.**

Monsieur Michel BLONDEAU informe que le dossier de demande de subvention, déposé auprès du Préfet de l'Indre par les services du Pays au titre de l'appel à candidatures « Pôle d'Excellence rurale », n'a pas été retenu.

Messieurs Michel BLONDEAU et Raphaël GUY rencontreront Monsieur le Préfet le 13 juin prochain pour en connaître les raisons et pour éventuellement déposer une nouvelle candidature à nouveau lors du deuxième et dernier appel à projets de septembre prochain.

## **2- OPAH.**

Monsieur Michel BLONDEAU informe qu'une plaquette de communication vient d'être diffusée à l'ensemble des foyers des communes hors agglomération pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

## **3- ORAC**

### **Objectif :**

Créer une base de données pour recenser les commerces vacants sur le territoire du Pays.

### **Déroulement :**

- De juin à septembre 2006 (3,5 mois) :
  - recensement auprès des maires, des notaires, des agents immobiliers, ... des commerces vacants ;
  - photographies et visite des locaux (état des lieux) ;
- D'octobre à novembre 2006 (2 mois) :
  - Création de la base de données et mise en ligne sur le site Internet du Pays.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- **Confie cette mission, à compter du 1er juin 2006, aux services du Syndicat Mixte du Pays et pour se faire, met à disposition Madame Valérie DEVINEAU, secrétaire comptable du Syndicat Mixte :**
  - o **A 60% de son temps de travail pour une première phase de 3,5 mois ;**
  - o **A 40% de son temps de travail pour une seconde phase de 2 mois.**
- **Sollicite en contrepartie les fonds ORAC destinés à cette opération collective selon le plan de financement prévisionnel suivant :**

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Recensement des locaux d'activités vacants 4 950,00 €	Fonds ORAC provenant du FSE 3 500,00 €
Création d'une base de données 2 050,00 €	Fonds ORAC provenant de la CAC 3 500,00 €
<b>TOTAL</b> <b>7 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b> <b>7 000,00 €</b>

- **Précise que le Syndicat Mixte procédera à un appel à cotisation sur la section ORAC du Budget du Syndicat Mixte incluant le paiement :**
  - **D'heures supplémentaires ;**
  - **Des frais de déplacements ;**
  - **Du temps agent ;**
  - **Des frais divers liés à l'exécution de cette mission.**

(Délibération CS 06-05-08)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Michel BLONDEAU clôt la séance à 19H15, et invite les participants à partager le verre de l'amitié pour le départ de Raphaël GUY et l'arrivée de Fanch LE DANTEC.